

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARDOS du 9 août 2022**

L'an deux mille vingt-deux, et le neuf août, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sur la convocation de Madame la Maire, Madame BEHOTEGUY Maïder, affichée et transmise par voie électronique le 12 août 2022 et sous la présidence de cette dernière.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève — LAMOTE Jean-Baptiste — DIBON Odette — CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

**ÉTAIT EXCUSÉS** : ETCHETO Nathalie - BALADE Ramuntcho

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : DIBON Odette

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, la Présidente de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Avant-projet sommaire du projet de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade
- Subventions de l'Entente intercommunale

## **0. Approbation du compte rendu du 05 juillet 2022**

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le compte-rendu de la séance du 05 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE**

Considérant que Mme la Maire doit rendre compte de l'usage qu'elle fait des délégations qu'elle a reçue du Conseil Municipal lors de sa séance du 9 juin 2020, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, elle porte à la connaissance de ses collègues les décisions qu'elle a prises dans ce cadre :

- la location via un avenant à la convention d'occupation temporaire et précaire conclue avec l'association Bardozeko Xarnegu Ikastola d'un local de 32 m<sup>2</sup>, situé au 75 place des commerces, à ladite association, pour une redevance annuelle de 1200 € ;
- la signature des devis de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers des Pyrénées-Atlantiques d'un montant de 600,00€ TTC pour la formation PSC1 de 10 agents communaux, et d'ITEK

iel informé INFORMATIK pour l'acquisition de matériel informatique pour l'école publique pour des montants de 1000,40 € et 562,20 € TTC.

## **2. Avant-projet sommaire Projet de reconfiguration et amélioration du complexe sportif du stade**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'Avant-Projet Sommaire (APS) du projet de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale, amendé de quelques modifications :

- Création d'une salle anti-dopage/ entraîneurs dans le bâtiment 4 ;
- Agrandissement du local de rangement de l'école de rugby et suppression de l'auvent dans le bâtiment 1 ;
- Création de fenêtres à galandage dans le bâtiment 2 en lieu et place de la double-porte en façade Nord-Est afin d'aménager le rebord de fenêtre en bar extérieur ;
- Création d'une banque d'accueil accessible aux PMR dans le bâtiment 5 ;
- Création de places de parking PMR à l'intérieur de l'enceinte sportive.

*L'Avant-Projet Sommaire du projet de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade est approuvé à l'unanimité.*

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **3. Subventions de l'Entente Intercommunale**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement, conformément à la décision prise par l'entente intercommunale dans sa séance du 20 juin 2022, des subventions de l'entente intercommunale du pôle du Pays de Bidache aux associations suivantes :

- Bidache Sport Natation, une subvention de 500 € ;
- US Bardos, une subvention de 1 000 € ;
- Association culturelle de Sames, une subvention de 1 000 € ;

*Le versement des subventions de l'Entente intercommunale du Pôle du Pays de Bidache aux associations Bidache Sport Natation, US Bardos et Association culturelle de Sames est approuvé à l'unanimité.*

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **4. QUESTIONS DIVERSES**

La séance du conseil municipal devant être écourtée en raison d'un autre engagement des membres du conseil municipal, la Maire propose de surseoir aux questions diverses. Elle exprime toutefois le souhait d'entendre les questions des ses collègues.

- Jérôme DACHARY s'interroge à propos de la sécurisation de la route de Guiche. La Maire explique que ce sujet sera traité dans le cadre de la réflexion globale engagée ce printemps, le Plan de référence urbain dont le rendu est attendu pour octobre, et que par ailleurs le secteur a

déjà été identifié dans l'appel à projet du département « Pistes cyclables ». Geneviève DULIN ajoute à ce propos qu'un itinéraire via le chemin de Mondon devrait être étudié sachant les contraintes rencontrées sur la route départementale 936 entre Bardos et Bidache.

- Jérôme DACHARY expose le projet de la municipalité d'Arcangues, qu'il connaît bien, de préempter la vente de terrains à bâtir privés, via une acquisition par l'EPFL, en vue d'un projet de construction de logements collectifs destinés aux jeunes de la commune, en BRS (Bail Réel Solidaire permettant aux ménages modestes d'accéder à la propriété en zone tendue à un prix très abordable, une nouvelle solution d'accès totalement encadrée et sécurisée par la loi). Il soumet l'idée de monter un projet du même genre à Bardos. La Maire valide la proposition et explique que la maîtrise du choix des acheteurs est un enjeu fort à l'heure où la spéculation règne. En effet elle étudie actuellement la faisabilité d'un projet de ce type sur l'OAP Bourg Stade. Elle valide la proposition d'étudier cette même faisabilité sur le terrain situé en sortie de bourg en direction de Bidache. Elle rappelle que, concernant ce 2ème projet, une demande d'étude de l'extension du réseau d'assainissement collectif a été validée lors de la dernière séance du CM. Elle ajoute qu'une réunion est prévue avec les services compétents de l'agglomération Pays Basque en septembre, afin d'étudier la faisabilité du projet, qui nécessite une adaptation du zonage du PLU (classement du terrain aujourd'hui classé en zone urbaine UBd en zone urbaine UB) et une modification du schéma directeur d'assainissement collectif pour y intégrer la parcelle. Elle précise que la validation d'une telle démarche par la communauté d'agglomération Pays Basque serait, bien entendu, favorisée en cas de maîtrise publique. Elle propose donc que la commune poursuive sa réflexion en ce sens.

♦ ♦ ♦

La Maire rappelle la date du prochain conseil municipal le 6 septembre 2022.

La Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21H00.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de DCM\_2022\_045 à DCM\_2022\_046.

La secrétaire de séance,

Odette DIBON

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY



ANALYSE ET ACQUISITION DE MATERIAUX  
D'INFORMATION